



PROCES VERBAL de la séance du 19 février 2026

Date de convocation :

10/02/2026

Date d'affichage :

10/02/2026

Le dix-neuf février deux mil vingt-six à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, à la salle de la petite vitesse de Chef-du-Pont à SAINTE-MERE-EGLISE, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain HOLLEY, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 19

Votants : 20

Étaient présents :

Mmes et MM. Marcel JEAN, Céline LAUTOUR, Thierry OURRY, Marie-Lise MAREUGE, Alain LEGENDRE, Bruno DELARUE Serge DELAHAYE, Philippe NEKRASSOFF, Alain LEBAS, Sébastien SANIER, Thierry ETIENNE, Laurence AUGUSTE, Karine VOISIN, Christine LEVEZIEL, Olivier OSMONT, Daniel LEBLOND, Catherine KERVADEC, Jean Yves LEROUX.

Absents excusés : Christine OZOUF, Pierre AUBRIL, Marie-Hélène VALOGNES M. Pierre LE DOUJET ayant donné pouvoir à M Alain HOLLEY, Mme Kristina LABBEY, Mme Amandine LEGENDRE

Absents non excusés : Mme Christelle HAMCHIN, Mme Gaëlle VALLEE,

Secrétaire de séance : Mr Serge DELAHAYE

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026.
- 2 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 : budget principal ; budget assainissement et budget lotissement de la fontaine.
- 3 - Affectation des résultats
- 4 – Approbation des zonages relatifs à la candidature d'inscription des plages du Débarquement, Normandie, 1944 au Patrimoine mondial de l'UNESCO.
- 5 - Demande de subvention auprès du Département, dossier travaux assainissement rues « Cap de laine » et « 505e airborne »
- 6- Validation de l'appel d'offres des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire Chef du Pont et demande de subventions (Département, Agence de l'eau)

7 – Présentation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du réseau unitaire de Chef du Pont.

8- Validation offre bureau d'études : itinéraire vélo

9 – Fixation des tarifs de mise à disposition de la tente – 6 juin 2026

10 -Examen de demande de remboursements par des particuliers.

11 – Renouvellement du label « commune touristique »

12 – Personnel communal :

- Contrat accroissement temporaire service technique du 1er avril au 30 septembre
- Création poste de rédacteur principal 2ème classe
- CDD archiviste avril à juin

13 - Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance :

Mr Serge DELAHAYE est désigné secrétaire de séance

8 - 2026 – Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil Municipal ont des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité approuvent le contenu du procès-verbal du 15 janvier 2026.

9-2026 Approbation du Compte Financier Unique 2025 : budget principal ; budget assainissement et budget lotissement de la fontaine.

Suite à un problème technique de la DGFIP, le CFU n'a pu être validé. Ce point a donc été ajourné.

10-2026 - Affectation des résultats

Le CFU n'étant pas validé, ce point a été ajourné.

11-2026 Approbation des zonages relatifs à la candidature d'inscription des plages du Débarquement, Normandie, 1944 au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal de la Commune de *Sainte-Mère-Église*

Après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon),

CONSIDERANT l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- D'approuver les zonages relatifs à la Commune de Sainte-Mère-Eglise tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral) ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

12-2026 Demande de subvention auprès du Département, dossier travaux assainissement rues « Cap de laine » et « 505e airborne »

Suite aux travaux d'assainissement effectués dans les rues Cap de laine et 505e airborne, Monsieur le maire précise qu'une subvention de 10% peut être espérée auprès du département de la Manche. Le montant total des travaux s'élevant à 743 343,56 euros, la commune peut prétendre à une subvention de 74334 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès du Département.

13-2026 : Validation de l'appel d'offres des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire de Chef du Pont et demande de subventions (Département, Agence de l'eau)

Un appel d'offres a été lancé pour la mise en séparatif du réseau unitaire de Chef du Pont. La commission d'appel d'offres du 18 février 2026 a retenu l'offre de l'entreprise BERNASCONI SITPO d'un montant de 955 155.10 HT. Pour ces travaux, la commune peut prétendre à une subvention de 70 000 euros auprès du département et de 60% du montant global des travaux auprès de l'agence de l'eau. Ces travaux seront réalisés sous charte qualité de l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer ces demandes de subvention.

14-2026 : Présentation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du réseau unitaire de Chef du Pont.

Les travaux en domaine public pour la création d'un réseau séparatif à Chef du Pont ont été validés par le maître d'ouvrage pour le montant de **1 029 167.00 euros HT**. Le présent avenant

permet la régularisation du forfait définitif de rémunération qui sera désormais de 43 801.35 HT et de 52 561.62 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cet avenant et autorise Monsieur le maire à le signer.

15-2026 : Validation offre bureau d'études : itinéraire vélo

Suite à l'appel d'offres lancé pour le projet « itinéraire vélo » la commission d'appel d'offre du 18 février 2026 a retenu sur trois dossiers, la proposition de l'entreprise INGE INFRA avec un montant hors taxe de 4 585.00 euros

Le conseil municipal après délibération valide à l'unanimité le choix de la commission.

16-2026 : Fixation des tarifs de mise à disposition de la tente – 6 juin 2026

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de mise à disposition de la tente pour 2026 :

2 500 € la marche de la Paix (repas) ; 2500 € euros pour CCBDC (salon du livre).

Location également par le C 47 club (2 jours) : 4 000 €

Tour opérateur américain 1 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs proposés.

17-2026 : Examen de demande de remboursements par des particuliers

Monsieur le Maire a présenté au conseil les demandes ci-dessous :

Le Magasin Super U a effectué le remplissage de sa cuve de réserve incendie. Cette eau n'étant pas rejetée dans le réseau assainissement, il sollicite le remboursement de la part assainissement sur 423 m³ d'eau soit un montant de 1206.53 euros TTC. Monsieur Lelandais de la société SAUR a été consulté, et il trouve ce remboursement justifié.

Madame HAMEL, psychologue a ouvert son cabinet début 2026 à Fauville. Dans le cadre de l'aide d'installation accordée aux professionnels de santé, Elle demande à la commune un soutien à travers le remboursement des frais de busage s'élevant à 387.08 euros ttc.

Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité ces deux demandes de remboursement et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

18-2026 : Renouvellement du label « commune touristique »

Monsieur le Maire propose de solliciter le renouvellement du label « commune touristique ».

Pour compléter le dossier de demande, une nouvelle délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

Après délibération, le conseil à l'unanimité valide cette demande.

19-2026 : Personnel communal

La création de trois postes a été présentée au conseil :

- **Contrat accroissement temporaire service technique du 1er avril au 30 septembre** : pour un agent déjà présent dont le contrat doit se poursuivre suite aux besoins des services techniques
- **Création poste de rédacteur principal 2ème classe à effet immédiat** : pour un agent de la commune qui a obtenu son concours de rédacteur principal 2ème classe.
- **CDD archiviste avril à juin** : pour l'archiviste déjà présente à Ravenoville, afin qu'elle puisse poursuivre sa mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité, la création de ces 3 postes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50

Le Maire,

Alain HOLLEY



le secrétaire de séance,

Serge DELAHAYE



